



# Saint-Joseph-de-Sorel

## L'INFORMATION MUNICIPALE

Chers(es) Saint-Josephois(es),

### **LA PÊCHE A LA PERCHAUDE INTERDITE AU LAC SAINT-PIERRE**

Le Comité ZIP du Lac Saint-Pierre a maintenant vingt (20) ans.

Étant vice-président du Comité ZIP du Lac Saint-Pierre, j'ai donc à cœur ce lac. Je veux vous rappeler que le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, le 4 mai 2012, et ce, pour une période de cinq (5) ans, mettait en place une réglementation qui interdit la pêche à la perchaude dans le Lac Saint-Pierre pour en assurer la protection intégrale de cette population en déclin.

À cette époque, la situation de la population de la perchaude dans le Lac Saint-Pierre était critique et un arrêt complet de la pêche commerciale et sportive, tant en période estivale qu'hivernale, était nécessaire.

Pendant cette période de cinq (5) ans, le Ministère (aujourd'hui le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs) continue d'effectuer les suivis et les analyses nécessaires, qui lui permettront d'évaluer l'état du stock de perchaudes en vue d'une possible réouverture de la pêche en 2017.

Si vous capturez une perchaude dans le Lac Saint-Pierre, la perchaude doit **obligatoirement** être remise à l'eau de façon à maximiser ses chances de survie.

Les activités de pêche des espèces autres que la perchaude sont maintenues dans le Lac Saint-Pierre.

En vous remerciant de prendre soin de notre Lac Saint-Pierre.

**Olivar Gravel** - Maire

*NB : À la suite de ce mot, nous déposons la lettre que le président du Comité a fait parvenir à tous les membres de la Zone d'intervention.*

### **LETTER DU PRÉSIDENT DU COMITÉ**

#### **À TOUS LES MEMBRES DE LA ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE DU LAC SAINT-PIERRE**

L'année 2016 marque la fin du premier cycle de cinq ans de la nouvelle entente Canada/Québec du Plan St-Laurent. La deuxième phase s'étalera jusqu'en 2021. Les négociations pour cette phase se déroulent présentement. Il est certain que le changement de gouvernement au niveau national a ralenti le processus mais les intentions du gouvernement fédéral semblent indiqué le maintien du modèle ZIP. Toutefois, il ne faut pas oublier que ce modèle est le seul au Canada à fonctionner de cette façon avec un montant dédié à des organismes de concertation. Un appui solide de nos différents partenaires du monde municipal auprès des instances décisionnelles pourrait nous aider à conserver ce statut et peut-être même augmenter nos subsides de façon adéquate.

Il serait aussi important que nos supporteurs fassent aussi valoir notre rôle auprès des instances politiques provinciales. Plus souvent qu'autrement, on nous associe au monde fédéral. Cette association ne nous aide pas quand vient le temps de parler aux dirigeants politiques du Québec. Cette confusion apporte toujours une perte de temps et d'efforts inutiles.

Les défis régionaux pour les années à venir seront grands et méritent toute notre attention. Le comité ZIP est le coordonnateur de la Table de Concertation du Lac Saint-Pierre. À ce titre, nous devons travailler avec différents organismes qui ont souvent des visés

et des orientations très différentes des nôtres. Il n'est pas toujours facile de faire la distinction entre notre rôle à la TCR, du LSP et celui de la ZIP du LSP. Cela nous demande beaucoup de diplomatie. Ce ne sont pas toutes les personnes et organismes qui saisissent bien la différence entre la TCR et la ZIP.

La mise en place de l'Écomonde du lac Saint-Pierre à Sorel, la nouvelle structure industrielo-portuaire, la stratégie maritime, le transport de pétrole (oléoduc, transport maritime) seront des dossiers que nous devrons suivre. Cela ne peut se faire sans que le milieu environnemental naturel ne soit touché. Quel sera notre rôle? Nous ne pouvons le déterminer présentement. J'espère seulement que l'on ne nous considèrera pas comme les concierges de l'environnement.

Pour notre régie interne, l'amélioration des conditions de travail du personnel est mon objectif principal. Nous avons besoin de personnel stable et compétent pour faire face à tous ces défis qui se pointent. Nous avons une solide réputation et je travaille ardemment pour la maintenir, l'améliorer et aussi l'augmenter.

Je vous remercie de votre attention.

**Pierre Latraverse,**  
Président, ZIP LSP



Volume 30 n°4  
Septembre 2016



## Le bateau « Le Descheneaux »

Lundi, le 12 septembre 2016, nous avons eu une rencontre constructive avec Madame Geneviève Lafortune, conseillère-relations avec le milieu d'Hydro-Québec.

Le sujet de cet entretien était de sensibiliser la société d'État de notre intérêt à recevoir sur notre territoire le remorqueur « Le Descheneaux ».

« Le Descheneaux » a été construit aux chantiers Manseau. La mise à l'eau s'est effectuée en 1935. Il oeuvre présentement à Beauharnois et est en parfaite condition.

Madame Lafortune a reçu positivement notre message. Elle est sensible à nos ambitions, qui permettrai à l'histoire maritime de Saint-Joseph-de-Sorel de survivre dans le temps.

Madame Lafortune nous invite à maintenir ponctuellement notre demande auprès d'Hydro-Québec.

Le conseil remercie Monsieur André Guévremont pour l'ensemble des documents de sa collection personnelle qu'il a mis à notre disposition afin de faire une présentation adéquate de notre projet.

**Jacques Renaud,**  
Conseiller du quartier #3

## COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENTAL DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL VS RTFT

**16-09-07 :** (Du conseil : Olivar Gravel, Serge Baron, Jacques Renaud, Vincent Deguise, Michel Latour; De RTFT : Anick Tremblay, Fariel Behameur, conseillère Environnement, Frédéric Boulanger, directeur exécutif (opérations financières), Nathalie Lemay, chef de service (communication), Serge Bérubé, Conseiller Environnement, Valérie Fortin; Citoyens : André Cournoyer, Jean Deguise, Jean-Léon Latour, Jean-Gilles Valois, Laurin Latour.)

Les représentants font la mise à jour de l'entreprise. Les dirigeants de l'entreprise ont d'abord et avant tout réduit les inventaires à travers leurs entreprises mondiales. À partir du 25 septembre, ils vont arrêter le système à gaz CO pour 10 jours. Ils présentent le programme d'amélioration de la qualité de l'air (les particules : projets en cours et futurs).

Il y a amélioration de la qualité de l'air versus le SO2. Il n'y a plus d'odeurs. Monsieur Bérubé fait le suivi du bruit : les conditions sonores, les statistiques, le programme d'entretien, etc. On va entreprendre la construction du mur acoustique végétalisé.

Mme Lemay fait le suivi du volet communication (le Rapport de développement durable 2015, Rio Tinto-Fer et Titane, Complexe métallurgique de Sorel-Tracy). Ils veulent être transparents.

Le projet « Décret décennal de dragage du quai » est en cours. Concernant le projet de la rampe de mise à l'eau de la Ville, les responsables demandent aux Conseil de confirmer la demande officielle auprès de Rio Tinto.

## COMITÉ RÉGIONAL DE LA FAMILLE (CRF)

**16-06-14 :** (Véronique Massé, coordonnatrice, Ali Durocher (Saint-Roch-sur-Richelieu), Olivar Gravel, Jacques Renaud (Saint-Joseph-de-Sorel), Luc Lataverse (Sainte-Anne-de-Sorel), Marie-Claude Antaya (Sainte-Victoire-de-Sorel), Patricia Salvas (Saint-Robert), Vickie Larouche (Saint-Gérard), Denis Marion, Mathieu Beauchemin (Massueville)).

Les responsables font le suivi des projets de la « Politique familiale » : « Familles en fête » au mois de mai, « Certifié famille » en septembre et « Pierre-De Saurel en santé » (le site Internet). De plus, ils font le suivi des projets de la « Politique des aînés » : « Jardins communautaires adaptés », « La popote roulante », « Le phare des aînés » et « Les aînés actifs » (exercices dans les parcs).

Le deuxième volet consiste à un exercice d'orientation et de priorisation 2017 : mise en œuvre de la « Politique familiale » et de la « Politique des aînés » (MADA). Une longue discussion s'engage sur le projet « Jouons dans les rues ».

**16-09-13 :** (Véronique Massé, coordonnatrice, Olivar Gravel, Jacques Renaud (Saint-Joseph-de-Sorel), Ali Durocher (Saint-Roch-sur-Richelieu), Vickie Larouche (Saint-Gérard), Denis Marion (Massueville), Linda Cournoyer (Saint-David), Luc Lataverse (Sainte-Anne-de-Sorel), Marie-Claude Antaya (Sainte-Victoire-de-Sorel), Patricia Salvas (Saint-Robert), Patrick Péloquin (Sorel-Tracy))

Les responsables font la mise en œuvre des politiques et font le suivi des projets « Politique familiale » soit « Jouons dans les rues » (résolution des Conseils), « Certifié famille » et « Pierre-de Saurel » en santé ainsi que le suivi des projets « Politique des aînés » soit « Jardins communautaires adaptés », « Popote roulante », le « Phare des aînés », « Aînés actifs » (cours) et déclaration de la journée nationale des aînés (le 19 octobre).

Les représentants du deuxième volet « CAMF Projet QADA – Habitation pour aînés », « Vieillir chez soi dans sa communauté pour les aînés du Québec »: des projets inspirants (rencontre avec les municipalités pilotes). Ils nous remettent le cahier d'information et de sensibilisation « Habitation pour aînés » réalisé par le centre de recherche sur le vieillissement en collaboration avec Carrefour action municipale et famille.

## COMITÉ ZIP DU LAC SAINT-PIERRE

### 89<sup>e</sup> SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

**16-06-08 :** (Pierre Latraverse, président, Olivar Gravel, vice-président, Guy Gérin-Lajoie, Luc Lessard, Michel Désy, Michel Fafard, François Bélisle ainsi que Louise Corriveau, directrice générale du Comité ZIP du Lac Saint-Pierre et coordonnatrice de la TCR (Table de concertation régionale))

Le Comité ZIP du Lac Saint-Pierre a maintenant 20 ans. Au cours de cette quatre-vingt-neuvième (89<sup>e</sup>) séance ordinaire, le président nous aide à planifier les prochaines rencontres de la TCR (Table de concertation régionale) qui se tiendront d'ici quelques semaines et il prépare les suivies des dossiers et des rapports, dont le rapport financier annuel de l'organisme qui se termine avec un léger surplus malgré le fait que le comité reçoit toujours la subvention annuelle de 75 000 \$ non indexée.

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (20<sup>e</sup> AGA DES MEMBRES DU COMITÉ ZIP DU LAC SAINT-PIERRE):

**16-06-08 :** Les membres adoptent les États financiers et le rapport final de la directrice générale, Louise Corriveau. De plus, cette dernière présente « La proposition du Comité des usagers dans le littoral » sous forme de conférence.

A l'aide du bulletin « Brise du Lac » (2015-2016), volume 11, numéro 1, la directrice générale fait le bilan des dossiers de la dernière année (projets, plantes envahissantes ainsi que les projets à venir).

Je dépose, pour le bulletin de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, la lettre que le président a fait parvenir aux membres le 8 juin (voir copie à la page 1). Les membres renouvellent le mandat des administrateurs : Olivar Gravel, représentant MRC, François Bélisle, représentant Municipal, Guy Gérin Lajoie, représentant Faune et Luc Lessard, représentant Industrie.

### 90<sup>e</sup> SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

**16-06-08 :** Les membres élisent les officiers du Comité ZIP du Lac Saint-Pierre :

MRC : Olivar Gravel, vice-président, maire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel

Municipalité : François Bélisle, 1<sup>er</sup> administrateur, Ville de Trois-Rivières

Faune : Guy Gérin-Lajoie, secrétaire, FQCP

Environnement : Michel Désy, trésorier, Commune de Berthier

Agriculture : Michel Fafard, 3<sup>e</sup> administrateur, Syndicat du Sablé

Utilisateurs : Pierre Latraverse, président

Industrie : Luc Lessard, 2<sup>e</sup> administrateur, General Dynamics

## CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT (CIT) DE SOREL-VARENNES

### SÉANCE RÉGULIÈRE DU :

**16-04-28 :** (Serge Péloquin, Dominique Ouellet (Sorel-Tracy), Serge Baron, Olivar Gravel (Saint-Joseph-de-Sorel), Martin Damphousse, Francis Rinfret (Varennes), Suzanne Dansereau, Maud Allaire (Contrecoeur), Alexandre Bélisle, Luc Fortin (Verchères), François Gamache, Mario McDuff (Saint-Amable), Yvon Massicotte, secrétaire-trésorier, Murielle Allatt, secrétaire-trésorière adjointe, David Viannay, Louise Boucher (Gestrans) ainsi qu'Anie Cournoyer et Catherine Liessens (CIT))

Les représentants étudient la nouvelle offre concernant la demande d'antenne de Bell Mobilité, refusent qu'il y ait une commission sur la vente des billets des chauffeurs; acceptent la recommandation du comité de sélection pour le plan directeur SAEIV; donnent les mandats pour l'analyse de sol et services d'un ingénieur-conseil électrique pour le stationnement incitatif de Varennes; font le point sur la poursuite « Autocar La Québécoise » et la gouvernance; enfin déposent les rapports sur les indicateurs de performance de Taxibus, sur les statistiques d'achalandage par circuit, le tableau d'analyse des plaintes et registre, sur les bris mécaniques et sur le compte-rendu de la rencontre opérationnelle avec le transporteur.

**16-05-26 :** (Serge Péloquin, Dominique Ouellet (Sorel-Tracy), Olivar Gravel, Serge Baron (Saint-Joseph-de-Sorel), Martin Damphousse (Varennes), Suzanne Dansereau, Maud Allaire (Contrecoeur), Alexandre Bélisle, Luc Fortin (Verchères), François Gamache, Mario McDuff (Saint-Amable), Yvon Massicotte, secrétaire-trésorier, Murielle Allatt, secrétaire-trésorière adjointe, Anie Cournoyer, Catherine Liessens (CIT), David Viannay (Gestrans))

Il est question de la Loi sur la Gouvernance adoptée et en vigueur; de la liquidation du surplus accumulé (de la Gare et du SOFIL); de la poursuite « Autocar La Québécoise »; de la correction de l'exiguité des boîtes de perception installées dans les autobus; du rapport des opérations (des indicateurs de performance de Taxibus, des statistiques d'achalandage par circuit, du tableau d'analyse des plaintes et registre, du registre des demandes de service, des bris mécaniques, etc.)

**16-06-21 :** (Serge Péloquin, Dominique Ouellet (Sorel-Tracy), Olivar Gravel, Serge Baron (Saint-Joseph-de-Sorel), Martin Damphousse, Francis Rinfret (Varennes), Alexandre Bélisle (Verchères), Suzanne Dansereau, Maud Allaire (Contrecoeur), François Gamache, Mario McDuff (Saint-Amable), Yvon Massicotte, secrétaire-trésorier, Anie Cournoyer, Catherine Liessens (CIT), M. Deslauriers ainsi que Louise Boucher)

Les représentants de la firme « Norda Stelo » font une présentation afin de compléter notre consultation portant sur nos besoins à inclure dans le plan directeur (à retenir que les villes de Sorel-Tracy et de Saint-Joseph-de-Sorel ne font pas partie de la CMM). Les délégués adoptent l'implantation d'arrêts Taxibus; le renouvellement de l'entente avec le collège Saint-Bernard, avec la Ville de Varennes et le Cégep de Sorel-Tracy; demande au transporteur de former un comité de bon voisinage.

Concernant les opérations du mois de mai, les représentants prennent connaissance des indicateurs de performance de Taxibus, des statistiques d'achalandage par circuit, du tableau d'analyse des plaintes et registre, du registre des demandes de services, des bris mécaniques, etc.

**16-09-01 :** Les délégués discutent des points suivants :

- Modifications d'horaires en vigueur le 21 août;
- De la refonte du site Internet;
- Du renouvellement de l'entente avec la Ville de Sorel-Tracy, soutien technique pour la maintenance des équipements mécaniques du terminus;
- De la gouvernance (période de transition);
- Opérations : - Indicateurs de performance Taxibus;
  - Des statistiques d'achalandage par circuit;
  - Tableau d'analyse des plaintes et registre;
  - Du registre des demandes de service;
  - Des bris mécaniques.
- De la politique de gestion contractuelle;
- Etc.

Portrait du transport collectif :

Déposé au Comité de transition dans le cadre de la mise en œuvre du projet de la Loi 76. Préparé pour le Comité de transition et préparé par Gestrans, une division de «Stantec, gestion et exploitation du transport collectif et adapté». (Août 2016)

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA GARE DE SOREL

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU :**

**16-06-21 :** (Serge Péloquin (Sorel-Tracy), Olivier Gravel (Saint-Joseph-de-Sorel), Alexandre Bélisle (Verchères), Martin Damphousse (Varennes), François Gamache (St-Amable), Suzanne Dansereau (Contrecoeur), Yvon Massicotte, secrétaire-trésorier, Louise Boucher, Anie Cournoyer, ainsi que Catherine Liessens)

Adoption d'un avis de motion décrétant l'abrogation du règlement relativement à la constitution d'un fonds de réserve.

**16-09-01 :** (Serge Péloquin (Sorel-Tracy), Olivier Gravel (Saint-Joseph-de-Sorel), Suzanne Dansereau (Contrecoeur), Alexandre Bélisle (Verchères), Martin Damphousse (Varennes), François Gamache (St-Amable), Yvon Massicotte, secrétaire-trésorier, Murielle Allatt, David Viannay, Anie Cournoyer, ainsi que Catherine Liessens)

Les villes membres de la Régie intermunicipale de la Gare de Sorel souhaitent s'approprier les surplus accumulée de la Régie au 21 décembre 2015, pour ce faire, il y a lieu d'abroger le règlement intitulé « Constitution d'un fonds de réserve » adopté lors de l'assemblée du conseil de la Régie du 31 mai 2002, le conseil d'administration décrète ce qui suit : dans le but de rendre les surplus accumulés disponibles pour redistribution aux villes membres de la Régie, le fonds de réserve constitué par le règlement sous le nom de « Constitution d'un fonds de réserve » est par le présent règlement abrogé.

## RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX RICHELIEU/SAINTE-LAURENT

**ASSEMBLÉE ANNUELLE :**

**16-04-28 :** (Olivier Gravel, président, Yvon Bibeau, Martin Bergeron, André Tremblay)

Les états financiers révèlent des revenus de 1 125 094 \$; des dépenses de 812 624 \$ et un excédent pour l'année 2015 de 312 470 \$. La réserve pour le traitement des boues totalisent la somme de 925 000 \$ et le surplus libre est de 550 631 \$. La réserve des boues pour 2015 a été de 280 000 \$. Le président dépose son rapport annuel.

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU TRACY, SAINT-JOSEPH, SAINT-ROCH

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU :**

**16-05-30 :** (Serge Péloquin, Yvon Bibeau, Olivier Gravel, président, Francine Parenteau, Luc Airoldi, directeur, ainsi que Vicky Bussière)

Les délégués prennent connaissance du rapport d'immobilisation (intérieur et extérieur de l'usine) pour les prochains dix (10) ans (puits d'eau brute de 3 millions, réservoir pétrolier, automatisation, pompe haute pression), pour un total d'environ 3 620 000 \$ (+ 900 000 \$, si nécessaire).

**16-06-27 :** (Olivier Gravel, président, Francine Parenteau, Serge Péloquin, Yvon Bibeau, Claude Pothier, Luc Airoldi, directeur, ainsi que Vicky Bussière)

La Régie étudie l'offre de services professionnels et accorde le contrat à la Firme TETRA TECH (mécanique et électricité du bâtiment) dans le but de remplacer des réservoirs de diesel (relevés et mise en plan des relevés, plan et devis, les honoraires, etc.).

**16-08-29 :** (Olivier Gravel, président, Francine Parenteau, Serge Péloquin, Yvon Bibeau, Claude Pothier, Luc Airoldi, directeur, ainsi que Vicky Bussière).

La trésorière présente et dépose le rapport semestriel concernant le projet du réservoir pétrolier, le contrat pour la réalisation des plans et devis, la surveillance partielle des travaux et les services d'un vérificateur sont accordés à Tetra Tech au montant de 11 400 \$, plus taxes.

Un appel d'offres commun avec Sorel-Tracy est accepté.

## 10<sup>e</sup> Édition du Tournoi de golf

Le vendredi 9 septembre 2016, lors d'une magnifique journée ensoleillée, se tenait la 10<sup>e</sup> Édition du Tournoi de Golf de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, en partenariat avec son Club Lions au Club de golf Sorel-Tracy « Les Dunes ».

Le président de cette édition était Monsieur Jean Morin, juge de lignes retraité de la LNH. La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel remettra sa part dudit bénéfice à la Maison Halte Soleil de Saint-Joseph-de-Sorel, maison de répit pour les proches de personnes handicapées. Le Club Lions Saint-Joseph-de-Sorel remettra sa part dudit bénéfice à la marche pour le cancer « Relais pour la vie », à la Fondation de l'Hôtel-Dieu – Département Ophtalmologie ainsi qu'à la Maison Halte Soleil.

Félicitations aux organisateurs, merci aux généreux commanditaires à tous les participants ainsi qu'aux bénévoles qui ont fait de ce tournoi une réussite.



## **Féerie des Lumières** **13-14-15 janvier 2017** **devant l'Hôtel de Ville**

Les activités prévues à l'horaire : Promenades en carriole, divers spectacles, déjeuner musical, et bien plus encore.

Nous sommes présentement à la recherche de bénévoles. Si vous avez envie de vous joindre à l'équipe, rendez-vous sur la page Facebook de l'événement : [facebook.com/lumieresvsjs](https://facebook.com/lumieresvsjs) ou contactez Monsieur Vincent Deguise, au 450 742-4379.

Pour plus d'information, venez visiter la page Facebook de la Féerie des lumières de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, mentionnée ci-haut.



## POLITIQUE DE TARIFICATION PRÉFÉRENTIELLE

La politique de tarification préférentielle pour les familles, les étudiants, les prestataires de la Sécurité du revenu et les personnes à faible revenu s'applique aux résidents de Saint-Joseph-de-Sorel.

Veuillez noter que la présente politique de tarification préférentielle ne s'applique pas sur une inscription à un voyage :

- dans le cadre de la Semaine du loisir en fête de la Ville de Sorel-Tracy
- du camp de jour Plaisirs d'été de la Ville de Sorel-Tracy
- du terrain de jeux de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel

Si applicable, la politique de tarification préférentielle s'établit de la façon suivante :

### Payable à 100 %.....Inscription du 1<sup>er</sup> ENFANT à l'activité dont le coût est le plus élevé

\* Un rabais est applicable sur l'inscription d'un enfant d'une famille prestataire de la Sécurité du revenu (50 %) ou d'une famille à faible revenu (25 %).

### Payable à 50 %.....Inscription du 2<sup>e</sup> ENFANT (en prenant la 2<sup>e</sup> activité la plus chère)

\* La gratuité est applicable sur l'inscription d'un 2<sup>e</sup> enfant d'une famille prestataire de la Sécurité du revenu. Un rabais est applicable sur l'inscription d'un 2<sup>e</sup> enfant d'une famille à faible revenu (75 %).

### Gratuit.....Inscription du 3<sup>e</sup> ENFANT et plus (toujours en ordre décroissant du coût)

\* La gratuité est applicable sur l'inscription des autres enfants d'une famille prestataire de la Sécurité du revenu ou à faible revenu.

### PROCÉDURE À SUIVRE

Pour bénéficier de la tarification préférentielle :

- a) Vous complétez votre inscription à l'activité offerte par le Service des loisirs de la Ville de Sorel-Tracy ou par l'une des Associations accréditées par celle-ci et selon les modalités d'inscription de ces dernières.
- b) Vous soumettez par la suite une demande de remboursement auprès de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel en présentant le reçu d'inscription et les autres documents requis.
- c) Après avoir eu la confirmation de l'inscription et/ou du début de l'activité par la Ville de Sorel-Tracy ou par les Associations accréditées, la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel émettra, dans un délai raisonnable, un chèque pour le remboursement.
- d) Toute personne qui annule une inscription à une activité après le début de celle-ci et qui reçoit un remboursement complet ou partiel de la Ville de Sorel-Tracy ou de l'une des Associations accréditées devra rembourser la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel pour le montant de remboursement reçu en trop.

NOTES : \* Pour bénéficier d'une tarification réduite relative à notre politique sur l'inscription d'un prestataire de la Sécurité du revenu, le parent-payeur est tenu de présenter le carnet de réclamation (carte-médicaments) du mois courant.

\* Pour bénéficier d'une tarification réduite relative à notre politique sur l'inscription d'une personne à faible revenu, le parent-payeur doit présenter une preuve de revenu originale où figure le revenu familial (ex : avis de cotisation fédéral ou provincial), ce revenu devant être inférieur à 25 000 \$.

### Exemple d'une famille de 3 enfants :

1<sup>re</sup> vague : • Jean a 4 ans et suit un cours qui coûte 50 \$; il devra payer 100 % du coût – 1<sup>er</sup> enfant  
• Simon a 11 ans et suit un cours qui coûte 45 \$; il devra payer 50 % du coût – 2<sup>e</sup> enfant  
• Marc a 10 ans et suit un cours qui coûte 42 \$; il bénéficiera d'une gratuité – 3<sup>e</sup> enfant

2<sup>e</sup> vague : • Le même Simon suit un 2<sup>e</sup> cours à 40 \$; il devra payer 100 % du coût, puisqu'il entre dans une 2<sup>e</sup> vague et devient le 1<sup>er</sup> enfant (au sens de l'inscription la plus chère)  
• Le même Jean suit un 2<sup>e</sup> cours à 38 \$; il devra payer 50 %, puisqu'il entre dans une 2<sup>e</sup> vague et devient le 2<sup>e</sup> enfant (au sens de la 2<sup>e</sup> inscription la plus chère).

## CARTE D'ACCESSIBILITÉ AUX LOISIRS

Lors d'une inscription à une activité sportive, à la bibliothèque, à un cours, au camp de jour et pour des vignettes pour les rampes de mises à l'eau, la carte d'accès Sorel-Tracy ou une carte du citoyen, toujours valide, vous sera demandé.

La carte accès Sorel-Tracy est maintenant disponible pour tous les résidents de la MRC de Pierre-de Saurel. Vous pouvez vous la procurer gratuitement à la Bibliothèque Marie-Didace, situé au 3015, place des Loisirs (secteur Tracy) et à la Bibliothèque « Le Survenant », situé au 145, rue George (secteur Sorel).

Lors de l'émission de la carte, vous devez avoir en votre possession les documents suivants :

- Une preuve de résidence
- Une preuve d'identité

La carte d'accès est valide pour une période de deux (2) ans et elle est renouvelable au mois de naissance du détenteur, à l'une des deux bibliothèques de la région avec les mêmes documents nommés ci-haut.

Les enfants, à partir d'un (1) an, qui désirent s'inscrire à une activité devront avoir leur propre carte accès Sorel-Tracy.

Pour plus d'information, veuillez contacter le Service des loisirs de Sorel-Tracy, au 450 780-5600, poste 4400.

## GYMNASTIQUE DOUCE

Jour :	Vendredi
Heure :	de 09h00 à 10h00
Durée :	du 16 septembre 2016 au 19 mai 2017
Lieu :	Salle municipale # 1 702, rue Montcalm, Saint-Joseph-de-Sorel
Coût :	Gratuit

Vous devez vous inscrire avant la première séance au Centre de Formation professionnelle au 2725, boul. de Tracy, Sorel-Tracy durant les heures d'ouverture du bureau. Pour toutes informations, contactez Madame Véronique Desgagnés, personne ressource au 450 743-1285.

**N.B. À l'inscription vous devez OBLIGATOIREMENT fournir votre certificat de naissance et/ou baptistère.**

## GYMNASTIQUE INTELLECTUELLE

Jour :	Mardi
Heure :	de 09h00 à 11h00
Durée :	du 27 septembre au 13 décembre 2016
Lieu :	Salle municipale # 1 702, rue Montcalm, Saint-Joseph-de-Sorel
Coût :	Gratuit

Vous devez vous inscrire avant la première séance au Centre de Formation professionnelle au 2725, boul. de Tracy, Sorel-Tracy durant les heures d'ouverture du bureau. Pour toutes informations, contactez Madame Véronique Desgagnés, personne ressource au 450 743-1285.

**N.B. À l'inscription vous devez OBLIGATOIREMENT fournir votre certificat de naissance et/ou baptistère.**

## YOGA STRETCHING

Jour :	Jeudi
Heure :	de 15h15 à 16h15
Durée :	du 15 septembre au 11 mai 2017
Lieu :	Salle municipale # 1 702, rue Montcalm, Saint-Joseph-de-Sorel
Coût :	Gratuit

Vous devez vous inscrire avant la première séance au Centre de Formation professionnelle au 2725, boul. de Tracy, Sorel-Tracy durant les heures d'ouverture du bureau. Pour toutes informations, contactez Madame Véronique Desgagnés, personne ressource au 450 743-1285.

**N.B. À l'inscription vous devez OBLIGATOIREMENT fournir votre certificat de naissance et/ou baptistère.**

## BIENVENUE CHEZ NOUS

J'aimerais porter à l'attention des citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel, qu'une chronique sur les activités de la municipalité est diffusée sur les ondes de CJSO 101,7 FM, chaque 4<sup>e</sup> mardi du mois à 15h30 et 18h30.



**Soyez au courant de ce qui se passe dans notre Ville.**

**Pour votre information voici les dates :**

**27 septembre - 25 octobre**

**29 novembre - 27 décembre 2016**

## CLUB DE SCRABBLE

Venez vous joindre au Club de scrabble « **Si j'osais** » affilié à la Fédération québécoise des Clubs de Scrabble francophone. N'oubliez pas d'apporter vos jeux.

Endroit: 702, rue Montcalm | Salle numéro: 1  
Jour: Tous les mardis | Arrivée: **18h45**



**Informations**  
**Madame Monique Cool**  
**450 743-8197**

## BINGO RÉCRÉATIF

Tous les mercredis après-midi, il y a un bingo récréatif organisé par le Chez-Nous de Saint-Joseph.

Endroit: 702, rue Montcalm | Salle municipale #1  
Jour: Tous les mercredis | Arrivée: **13h00**

**Les profits seront remis au Chez-Nous de Saint-Joseph.**

**Nous vous attendons en grand nombre !**

## TEMPS LIBRE SOREL-TRACY

Vous recevez dans le publisac le bulletin publicitaire « Temps Libre » du Service des loisirs, « Sports, culture et vie communautaire » de la Ville de Sorel-Tracy qui propose plusieurs activités aquatiques, sportives, culturelles, etc.

Pour vous inscrire aux activités offertes par la Ville de Sorel-Tracy, vous devez **obligatoirement** posséder votre carte Accès-Loisir valide et vous présentez au Service des loisirs de la Ville de Sorel-Tracy. La carte Accès-Loisir est disponible à l'une ou l'autre des bibliothèques de Sorel-Tracy sur présentation d'une preuve de résidence et d'identité.

**Pour information communiquez au : 450 780-5600**



# PROGRAMMES CÉGEP / MUNICIPALITÉS

## K I N O GYM-ATOUL

DIFFÉRENTS TYPES D'ABONNEMENT (1 À 12 MOIS) COMPRENNANT :

- ÉVALUATION DE LA CONDITION PHYSIQUE
- PROGRAMME D'ENTRAÎNEMENT PERSONNALISÉ
- ENCADREMENT PAR NOS ENTRAÎNEURS DIPLOMÉS

AUCUNS FRAIS INITIAUX

COURS EN GROUPE  
DÉBUT LE 12 SEPTEMBRE 2016  
(12 SEMAINES)

PILATES  
(AU SOL, BALLON & GLIDING)

MAMANS-BÉBÉS  
ABDO-CUISES-FESSIERS  
NOUVEAU!  
PRÉNATAL  
NOUVEAU!

COURS PARENTS-ENFANTS

**PROGRAMMES JEUNESSE**  
DÉBUT LE 16 SEPTEMBRE 2016  
(10 SEMAINES)

**AMIKINS** (3 à 8 ANS)  
COURS DE DÉVELOPPEMENT MOTEUR

**CHEERLEADING RECRÉATIF**  
(5 à 11 ANS)

**TENNIS PROGRESSIF**  
(5-10 ANS)

FORFAIT « JE MAXIMISE MON TEMPS »  
POUR ADULTE ACCOMPAGNATEUR S'ENTRAÎNANT  
DURANT L'ACTIVITÉ DE L'ENFANT.

**ACTIVITÉS DE GYMNAZIE**

**LOCATIONS DE GYMNAZIES**  
**FÊTES D'ENFANTS** (5-13 ANS)

**ESCALADE INTÉRIEURE**  
**BADMINTON LIBRE**

**Centre Sportif**  
DU CÉGEP DE SOREL-TRACY **30 ANS**  
3000, BOULEVARD DE TRACY, SOREL-TRACY

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS  
**450 743-9127**

JOIGNEZ-NOUS SUR FACEBOOK! 

VOIR LES DÉTAILS AU : [WWW.CEGEPST.QC.CA/CENTRE-SPORTIF](http://WWW.CEGEPST.QC.CA/CENTRE-SPORTIF)



## HORAIRE - PATINAGE LIBRE

GRATUIT

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
12 septembre 2016 de 13h30 à 15h30	13 septembre 2016 ANNULÉ	14 septembre 2016 de 13h30 à 15h30	15 septembre 2016 ANNULÉ	16 septembre 2016 de 13h30 à 15h30
19 septembre 2016 de 12h30 à 14h30	20 septembre 2016 de 14h30 à 16h00	21 septembre 2016 de 13h30 à 15h30	22 septembre 2016 ANNULÉ	23 septembre 2016 de 13h30 à 15h00
26 septembre 2016 de 13h30 à 15h30	27 septembre 2016 ANNULÉ	28 septembre 2016 de 13h30 à 15h30	29 septembre 2016 ANNULÉ	30 septembre 2016 de 13h30 à 15h30
3 octobre 2016 de 12h30 à 14h30	4 octobre 2016 de 14h30 à 16h00	5 octobre 2016 de 13h30 à 15h30	6 octobre 2016 ANNULÉ	7 octobre 2016 de 13h30 à 15h30
10 octobre 2016 de 13h30 à 15h30	11 octobre 2016 ANNULÉ	12 octobre 2016 de 13h30 à 15h30	13 octobre 2016 ANNULÉ	14 octobre 2016 de 13h30 à 15h30
17 octobre 2016 ANNULÉ	18 octobre 2016 de 14h30 à 16h00	19 octobre 2016 de 13h30 à 15h30	20 octobre 2016 ANNULÉ	21 octobre 2016 de 13h30 à 15h30
24 octobre 2016 de 13h30 à 15h30	25 octobre 2016 ANNULÉ	26 octobre 2016 de 13h30 à 15h30	27 octobre 2016 ANNULÉ	28 octobre 2016 de 13h30 à 15h30
31 octobre 2016 ANNULÉ	1 novembre 2016 de 14h30 à 16h00	2 novembre 2016 de 13h30 à 15h30	3 novembre 2016 ANNULÉ	4 novembre 2016 de 13h30 à 15h30
7 novembre 2016 ANNULÉ	8 novembre 2016 ANNULÉ	9 novembre 2016 de 13h30 à 14h45	10 novembre 2016 de 13h30 à 15h30	11 novembre 2016 de 13h30 à 15h00
14 novembre 2016 de 13h30 à 15h30	15 novembre 2016 de 14h30 à 16h00	16 novembre 2016 de 13h30 à 15h30	17 novembre 2016 ANNULÉ	18 novembre 2016 de 13h30 à 15h30
21 novembre 2016 de 13h30 à 15h30	22 novembre 2016 ANNULÉ	23 novembre 2016 de 13h30 à 15h30	24 novembre 2016 ANNULÉ	25 novembre 2016 de 13h30 à 15h30
28 novembre 2016 de 13h30 à 15h30	29 novembre 2016 de 14h30 à 16h00	30 novembre 2016 de 13h30 à 15h30	1 décembre 2016 ANNULÉ	2 décembre 2016 de 13h30 à 15h30
5 décembre 2016 ANNULÉ	6 décembre 2016 ANNULÉ	7 décembre 2016 de 13h30 à 14h45	8 décembre 2016 de 13h30 à 15h30	9 décembre 2016 de 13h30 à 14h45
12 décembre 2016 de 13h30 à 15h30	13 décembre 2016 de 14h30 à 16h00	14 décembre 2016 de 13h30 à 15h30	15 décembre 2016 ANNULÉ	16 décembre 2016 de 13h30 à 15h30
19 décembre 2016 ANNULÉ	20 décembre 2016 ANNULÉ	21 décembre 2016 de 13h30 à 15h30	22 décembre 2016 de 13h30 à 15h30	23 décembre 2016 de 13h30 à 15h30
26 décembre 2016 ARÉNA FERMÉ	27 décembre 2016 de 13h30 à 15h30	28 décembre 2016 de 13h30 à 15h30	29 décembre 2016 de 13h30 à 15h30	30 décembre 2016 de 13h30 à 15h30

Cet horaire est sujet à changement sans préavis

## Activités - Aréna Aussant

Tournoi Pee-Wee . . . . .	18 au 27 novembre 2016
Atome - Club Optimiste . . . . .	5 au 15 janvier 2017
Tournoi Luc Desgagnés - Intermédiaire . . . . .	11, 12, 17, 18 et 19 mars 2017
Activités familiales - Ville de Saint-Joseph . . . . .	9 avril 2017
Tournoi Club Social Rio-Tinto . . . . .	10 au 14 avril 2017
Tournoi d'hockey féminin . . . . .	15 et 16 avril 2017
Tournoi des pompiers pour les Grands Brûlés . . . . .	20 au 23 avril 2017
Tournoi Industriel . . . . .	26 au 30 avril 2017

## ASSOCIATION DES AIDANTS(ES) NATURELS(LES) DU BAS-RICHELIEU



L'Association des Aidants(es) Naturels(les) du Bas-Richelieu est un organisme communautaire dédié à toute personne qui prend soin d'une personne présentant une perte d'autonomie liée à la maladie ou au vieillissement.

La majeure partie de nos services et de nos activités est gratuite et le coût d'adhésion pour devenir membre durant une année est de seulement 20,00\$. Les divers services et activités offerts sont : formations, groupes d'échange, dîners mensuels, conférences, suivis individuels et services de répit à domicile ou en halte-répit.

Si vous prenez soin d'une personne de votre entourage ou de votre famille, nous pouvons vous accompagner peu importe le nombre d'heures que vous consacrez à votre proche et peu importe le type de tâches que vous réalisez pour lui venir en aide.

Nos services s'adressent à vous, même si votre proche habite en résidence ou en CHSLD. Si votre proche habite dans son domicile ou avec vous à la maison, en aucun cas l'Association ne vous incitera à l'hébergement, notre but est de vous aider et de vous accompagner, pas de vous influencer dans vos décisions!

Plusieurs aidants naturels, qui font partie de l'Association, nous partagent qu'avoient su tous les bienfaits qu'ils retirent de nos services et activités, ils n'auraient pas attendu si longtemps avant de nous contacter. Soyez de ceux qui diront «J'ai bien fait de les contacter rapidement!».

Que vous ayez besoin d'information, de soutien ou d'écoute, nous sommes là pour vous aider à poursuivre votre rôle d'aidant naturel.

Faites appel à nous sans hésiter!

55, Place Fillion, Sorel-Tracy (Québec) J3P 7Z7

Téléphone : (450) 730-0880

Courriel : [direction.aanbr@videotron.ca](mailto:direction.aanbr@videotron.ca) | Site internet : [www.aanbr.org](http://www.aanbr.org)

## SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF RURAL DISPONIBLE DANS NOTRE MUNICIPALITÉ

Le service de transport adapté et collectif régional (STACR) de la MRC de Pierre-De Saurel offre un service de transport en commun aux personnes ayant des limitations (handicaps physiques et déficiences intellectuelles), avec véhicule adapté, de porte-à-porte qui fonctionne **sur réservation seulement**.

Seuls les personnes admises et leurs accompagnateurs (s'il y a lieu) peuvent l'utiliser selon les critères de la Politique d'admissibilité au transport adapté du ministère des Transports du Québec.

D'ailleurs, en vertu de cette politique, pour avoir droit au service de transport adapté, il faut répondre aux deux exigences suivantes :

- Être une personne handicapée, c'est-à-dire avoir une déficience significative et persistante, et être limité dans l'accomplissement de ses activités normales;
- Avoir des limitations sur le plan de la mobilité justifiant l'utilisation d'un tel service.

Sur le plan de la mobilité, seules les incapacités suivantes pourront être retenues aux fins de l'admissibilité:

- incapacité de marcher sur une distance de 400 m sur un terrain uni;
- incapacité de monter une marche de 35 cm de hauteur avec appui ou incapacité d'en descendre une sans appui;
- incapacité d'effectuer la totalité d'un déplacement en utilisant le transport en commun régulier;
- incapacité de s'orienter dans le temps ou dans l'espace;
- incapacité de maîtriser des situations ou des comportements pouvant être préjudiciables à sa propre sécurité ou à celle des autres;
- incapacité de communiquer de façon verbale ou gestuelle. Toutefois, cette incapacité ne peut à elle seule être retenue aux fins d'admission.

Horaire du service de transport :  
Tous les jours de 6 à minuit.

Pour plus d'information : 450 746-7827

## LES TIQUES S'INSTALLENT DANS LA RÉGION

La maladie de Lyme peut être transmise par la piqûre d'une tique infectée. En Montérégie, le nombre de personnes infectées augmente progressivement. Des populations de tiques sont maintenant établies dans la région. Ces tiques se trouvent principalement dans les forêts, les boisés et les hautes herbes. Le risque de se faire piquer est plus élevé entre les mois de juin et d'août, mais il faut rester vigilant du printemps à l'automne. Les adultes et les enfants faisant des activités de plein air dans les boisés (randonnée à pied ou à vélo, coupe et ramassage de bois, camping, chasse et jardinage à proximité d'une forêt) risquent davantage d'être exposés aux tiques. Certains travailleurs (voirie, moniteurs de camps d'été) sont aussi plus exposés aux tiques.

Afin de profiter pleinement des bienfaits de l'activité physique à l'extérieur, de simples moyens de prévention vous protègeront des piqûres de tiques, dans les endroits où elles sont présentes :

- Porter des pantalons longs, des souliers fermés et des bas, et appliquer un répulsif contenant du DEET en suivant les instructions indiquées sur l'étiquette du produit;
- Prendre une douche dès le retour à la maison;
- Inspecter sa peau à la recherche de tiques et les retirer le plus rapidement possible, compte tenu que le risque de transmission est très faible avant 24 heures et augmente avec le temps;
- Consulter un médecin si vous présentez des symptômes (fièvre, maux de tête, fatigue et une éruption cutanée mesurant au moins 5 cm) dans les 30 jours suivant une piqûre de tique. Les antibiotiques sont efficaces pour traiter la maladie;
- Éviter que les tiques s'installent près de votre domicile en tondant la pelouse régulièrement, en ramassant les feuilles et les débris, et en créant un écart entre les aires d'activités et de jeux et les zones boisées.

Pour plus d'information, consultez [www.maladiedeLymeMonteregie.com](http://www.maladiedeLymeMonteregie.com).

Source : Direction de santé publique de la Montérégie, mai 2016



Une présence rassurante

Maintenant offert à travers toute la MRC de Pierre-De Saurel.

Le programme Pair est un service **gratuit** personnalisé d'appels automatisés servant à joindre les personnes abonnées afin de s'assurer de leur sécurité. Les membres reçoivent ces appels à des heures prédéterminées, une ou plusieurs fois par jour, selon le besoin.

« Un appel quotidien procure un sentiment de sécurité! »

Inscription ou information:

450 780-5600, poste 5200 | [mrcpierredesaurel.com](http://mrcpierredesaurel.com)  
Bureaux de la MRC ou municipaux



## Extrait du règlement municipal 251 concernant la garde des chats, chiens et autres animaux

Commet une infraction aux termes du présent règlement, tout propriétaire, possesseur ou gardien, d'un chat, chien ou autres animaux qui causent ou laissent subsister une telle nuisance, à savoir :

### CHIENS

- Il est défendu à tout propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien dans la ville de Saint-Joseph-de-Sorel, de le laisser errer dans les chemins, rues et places publiques ainsi que sur les terrains privés sans le consentement du propriétaire ou de l'occupant de tels terrains privés, et tel propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien, doit prendre les mesures nécessaires pour empêcher son chien d'errer, soit en l'attachant, en le clôturant, en l'enclavant ou de toute autre manière.
- Seuls les chiens tenus en laisse et accompagnés de leur maître peuvent circuler dans les chemins, rues et places publiques de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.
- Le défaut d'obtenir une licence conformément au présent règlement ;
- Le défaut de faire porter en tout temps au chien une plaque conformément au présent règlement ;
- Le défaut de tenir en laisse un chien dans les chemins, rues et places publiques de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- Le défaut de tenir un chien attaché, clôturé ou autrement enclavé ;
- Le défaut d'enfermer ou d'isoler une chienne en rut ;
- Le défaut de nettoyer par tous les moyens appropriés tout lieu public ou privé sali par les matières fécales d'un chien ;
- Le défaut d'empêcher un chien de se rendre sur un terrain privé autre que celui de son propriétaire, son possesseur ou son gardien ;
- Le défaut d'empêcher un chien de déranger les ordures ;
- Tout chien qui, en errant, aboyant, mordant, hurlant, courant les animaux, les véhicules automobiles, les cyclistes et les piétons, ou qui autrement trouble de quelque façon la paix de qui que ce soit.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chiens dans une unité d'habitation et ses dépendances.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chiens dans ou sur un immeuble sans unité d'habitation, à l'exception d'une animalerie.

### CHATS

- La présence d'un chat dans les places publiques intérieures et les édifices municipaux de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- La présence d'un chat dans les parcs et terrains de jeux de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- La présence d'un chat sur une propriété privée sans le consentement du propriétaire, locataire ou occupant de cette propriété ;
- Le défaut par le propriétaire, possesseur ou gardien d'un chat de nettoyer par tous les moyens appropriés, tout lieu public ou privé, sali par les matières fécales de son chat ;
- Le fait pour un propriétaire, possesseur ou gardien d'un chat de laisser salir ou endommager la propriété d'autrui ou de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- Le fait de laisser errer un chat dans les rues et places publiques de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chats dans une unité d'habitation et ses dépendances.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chats dans ou sur un immeuble sans unité d'habitation, à l'exception d'une animalerie.

### AUTRES ANIMAUX

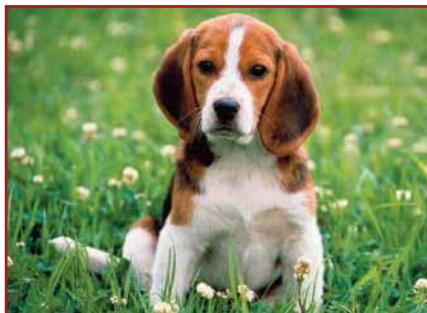
- Il est interdit comme nuisance publique de garder ou élever dans les limites de la Ville :
- Un ou plusieurs coqs;
- Un ou plusieurs pigeons;
- Tout reptile tel que serpent, lézard, crocodile, iguane;
- Tout animal carnassier, sauf un chien ou un chat, tel que loup, renard, chacal, guépard, jaguar, léopard, lion, lynx, ours, hyène ou tout autre animal sauvage.

Quiconque contrevient à quelque disposition du présent règlement commet une infraction et est passible des amendes prévues audit règlement.

## PROPRETÉ DES CHEMINS PUBLICS...

Avis aux propriétaires de chiens, nous sollicitons votre collaboration afin de garder notre Ville propre. Lorsque vous promenez votre animal dans les chemins publics, prévoyez aussi de ramasser ses excréments !

Le civisme c'est aussi penser aux autres...



## CENTRE ANIMALIER PIERRE-DE SAUREL

Le centre animalier Pierre-De Saurel est ouvert à la population. Les citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel peuvent désormais compter sur un véritable refuge animalier offrant plusieurs services à la population.

Pour l'achat des licences (chats et chiens), veuillez contacter le centre animalier.

Coordonnées du  
centre animalier Pierre-De Saurel  
1681, route Marie-Victorin, local 109  
à Sorel-Tracy

Téléphone : 450 746-7272

Courriel :  
centreanimalier.pierredesaurel@gmail.com  
Facebook : Centre animalier Pierre-De Saurel

## • PERMIS DE RÉNOVATION ET/OU CONSTRUCTION

**IMPORTANT**

Lorsque vous procédez à des rénovations à l'intérieur ou à l'extérieur de votre résidence ou que vous faites l'ajout d'un cabanon, d'une piscine, d'un patio, d'un abri temporaire, d'une clôture, etc... N'oubliez pas de vous procurer votre permis de rénovation et/ou de construction, en communiquant à l'Hôtel de Ville au 450-742-3744 pour y faire préparer ledit certificat, **au moins une semaine**, avant la date prévue des travaux.

## • PERMIS POUR L'INSTALLATION D'UNE PISCINE

Le règlement de construction concernant les piscines creusées et/ou hors-terre a été modifié et un permis (gratuit) est obligatoire pour installer une piscine.

## • EXTRAIT DU RÈGLEMENT PAIX ET BON ORDRE (entretien des bâtisses et autres)

Il est défendu à toute personne qui possède ou occupe un terrain vacant ou construit, qui y réside ou non, de le tenir dans un état de malpropreté telle qu'il soit une nuisance pour les voisins ou les passants.

Tout propriétaire, locataire ou occupant d'une maison ou autre bâtisse doit tenir cette maison ou bâtisse ainsi que la cour et les autres dépendances dans un bon état de propreté et libres de tout déchet, ordures ou substance malpropre quelconque.

Constitue une nuisance publique le fait de placer, déposer, accumuler ou amonceler de la terre, du sable, du gravier, de la pierre, de la ferraille, des pièces ou carcasses d'automobiles ou autre machinerie, des objets de rebut, des guenilles, du bois de seconde main, des métaux, du caoutchouc, des pneus usagers ou autres objets ou substances de même nature sur tout terrain ou emplacement construit ou vacant situé dans la Ville.

Constitue une nuisance publique le fait de laisser croître des arbustes, des branches, des broussailles ou des mauvaises herbes et de laisser des ferrailles, des déchets, des détritus, des ordures, des papiers, des bouteilles vides ou des substances malpropres ou nauséabondes sur tout terrain ou emplacement construit ou vacant situé dans la Ville.

Nous demandons aux citoyens de garder leur propriété ou terrain propre. Constitue aussi une nuisance publique les personnes qui poussent sur la propriété d'autrui ou dans une rue, un chemin ou une place publique la neige provenant de leur propriété ou qui amoncellent de la neige ou toute autre chose sur la propriété d'autrui ou dans les rues, allées ou places publiques ;

## • ARBRES

Avant d'abattre tout arbre, il faut s'adresser au Service d'urbanisme de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et demander un permis d'autorisation s'il y a lieu au coût de 10,00 \$.

## • BACS ROULANTS (gris et bleus)

### Propriété de la ville

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a distribué en 2005, et ce **gratuitement**, des bacs roulants pour la cueillette des ordures ménagères et pour la récupération à tous les immeubles de Saint-Joseph-de-Sorel.

Chaque bac a son propre numéro de série qui a été assigné aux immeubles de la Ville et inscrit dans un registre.

Il est très important lors d'un déménagement de vous assurer que les bacs roulants (gris et bleus) demeurent à l'immeuble que vous allez quitter car ils sont la propriété de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

La Ville demeure propriétaire des dits bacs; toutefois **les propriétaires des immeubles seront responsables de l'entretien, la réparation et le remplacement de ces derniers.**

## LOI SUR LE TABAGISME

Le 26 novembre 2015, une nouvelle Loi sur le tabagisme est entrée en vigueur. Elle étend sa portée à la cigarette électronique et ajoute de nouvelles interdictions applicables depuis le 26 mai 2016. Il est désormais interdit de fumer ou de « vapoter » dans les lieux suivants :

- Dans les automobiles, lorsqu'il y a des personnes de moins de 16 ans;
- Dans les aires communes des immeubles comportant entre 2 et 5 logements;
- Sur les terrasses commerciales, dont celles des restaurants et des bars;
- Dans les aires de jeux extérieures pour les enfants, les patinoires, les piscines et les jeux d'eau;

- Sur les terrains sportifs, incluant les zones réservées aux spectateurs;
- Sur les terrains de jeux;
- Sur les terrains de camps de vacances;
- Sur les terrains des centres de la petite enfance et des garderies;
- Sur les terrains des établissements d'enseignements (préscolaire, primaire, secondaire, centre de formation générale et centre de formation professionnelle).

Pour plus d'informations, veuillez visiter le site : [www.sante.gouv.qc.ca/tabagisme](http://www.sante.gouv.qc.ca/tabagisme).

# Le Phare des aînés

Vous aimeriez vous impliquer ou désirez plus de renseignements?

450 881-7017

lepharedesaines@hotmail.com

### Notre mission

Le Phare des aînés vise le développement d'une culture de vigilance citoyenne dans tous les secteurs de la communauté de la MRC de Pierre-De Saurel. Des citoyens Phares sont formés à reconnaître les signes précurseurs de vulnérabilité chez l'aîné, à établir le contact avec celui-ci et à le référer, au besoin. Ainsi, avec son consentement, la personne référée au Phare des aînés sera contactée par un intervenant. L'objectif étant qu'elle reçoive tous les services et le soutien nécessaires pour vivre et vieillir, à domicile, dans un environnement sain et sécuritaire.

### Les partenaires

Cette initiative est née de la Table de concertation des aînés Pierre-De Saurel « Agir pour mieux vieillir » qui regroupe plus d'une vingtaine d'organisations travaillant à l'amélioration des conditions de vie des aînés de la région. Le projet est porté par le Regroupement pour la santé des aînés Pierre-De Saurel, en collaboration avec le CISSS Montérégie Est, la MRC de Pierre-De Saurel et l'Association des locataires de HLM Sorel-Tracy.

TRAVAIL DE MILIEU  
AUPRÈS DES  
AÎNÉS  
de la MRC de Pierre-De Saurel

Vigie  
citoyenne

Toutes les collectes s'effectuent le jeudi, entre 6h30 et 19h00. Il est donc conseillé de toujours placer vos bacs en bordure de la rue la veille de la collecte, mais après 19h00. Pour toute autre plainte, question ou commentaire concernant les collectes de déchets, de matières recyclables ou aux collectes spéciales, contactez la MRC de Pierre-De Saurel au 450 743-2703 ou par courriel à [mrc@pierredesaurel.com](mailto:mrc@pierredesaurel.com)

### COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte des ordures ménagères s'effectue, à toutes les semaines de la mi-avril à la mi-octobre inclusivement et la période aux deux semaines est de la mi-octobre à la mi-avril de l'année suivante.

### MATIÈRES RECYCLABLES

La collecte des matières recyclables s'effectue le jeudi au deux semaines. Déposer dans vos bacs bleus les matières recyclables suivantes: papier, carton, verre, plastique, métaux, boîtes de conserves, canettes, etc.)

### BACS ROULANTS - BRIS ET ACHAT

#### Bris de bac roulant

Si vous possédez un bac roulant de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et que votre bac subit un bris lors de la collecte de déchets ou de matières recyclables, vous devez communiquer directement avec la compagnie EBI en composant le 1-800-781-8111 ou à la MRC au 450 743-2703. Prenez note que des frais seront exigés pour la réparation et les pièces.

#### Achat de bac roulant

Si vous désirez vous procurer un bac roulant supplémentaire ou si vous n'avez pas de bac roulant actuellement et que vous désirez en faire l'achat, vous pouvez vous procurer des bacs roulants (360 litres) à déchets ou à recyclage auprès d'un commerce de détail, soit chez Rona Bibeau, Canadian Tire ou chez Patrick Morin ou encore, auprès de la compagnie EBI au 1-800-781-8111 ou à la MRC au 450 743-2703.

Vous devez vous assurer auprès du commerçant que le bac soit conforme, c'est-à-dire qu'il puisse être levé automatiquement par le dispositif des camions qui procèdent à la collecte.

**Les deux bacs roulants sont obligatoires.**

### ENTREPOSAGE DES BACS

Le nouveau règlement concernant l'entreposage des bacs est en vigueur. Vous devez entreposer ceux-ci dans la cour arrière de votre propriété. S'ils sont dans les cours latérales, vous devez les dissimuler de la voie publique de circulation à l'aide d'un écran visuel.

### COLLECTE DES BRANCHES

En raison de l'invasion de l'agrile du frêne et de la zone réglementée dans laquelle la MRC de Pierre-De Saurel fait partie, les branches ne sont plus collectées durant les collectes de résidus verts.

Toutefois, la MRC a mis en place 2 collectes spéciales pour les branches seulement. Ces collectes auront lieu durant les semaines suivantes, le jour habituel de la collecte :

- Semaine du 19 septembre 2016
- Semaine du 14 novembre 2016

**N.B.** Pour que les branches soient collectées, elles doivent avoir un maximum de 5 cm de diamètre, être attachées en ballots d'un poids maximum de 25 kg et d'une longueur maximale de 1,5 m.



## COLLECTE DES ENCOMBRANTS OU OBJETS VOLUMINEUX

### Matières admissibles.....

- Meubles de toute sorte et matelas
- Baignoires, évier, lavabo et bols de toilette
- Toiles de piscines enroulées et attachées
- Électroménagers à l'exception des appareils de réfrigération et de climatisation
- Déshumidificateurs
- Appareils électroniques (bouilloire, grille-pain, etc.)
- Sacs de déchets (maximum 10, attachés, d'un poids n'excédant pas 20 livres et disposés à côté du bac noir)
- Tapis enroulés d'une longueur de 1.5 m et d'un diamètre inférieur à 35 cm
- Plastiques agricoles entachés de terre (s'ils sont propres, ils peuvent être ramassés avec les matières recyclables, les mettre à côté des bacs bleus)
- Bicyclettes
- Barbecue sans la bonbonne de propane
- Téléviseurs
- Réservoirs à eau chaude

### Matières refusées .....

- Matériaux de construction (y compris les portes et les fenêtres)
- Pièces d'autos (y compris les pneus)
- Sacs et boîtes.

**Disposition des matières :** Sur la propriété devant la façade portant le n° civique et à l'extrémité de la voie publique sans empiéter sur celle-ci. Les matières doivent être déposées le jour de la collecte avant six heures du matin ou après dix-neuf heures la veille de la collecte.

**Matières sur des remorques :** Afin d'éviter tout incident et confusion, les matières mises dans des remorques ne sont pas ramassées.

\*Les appareils de réfrigération, de climatisation sont ramassés sur appel par le Recyclo-Centre : **450 743-5224**.

Pour toute **information**, veuillez appeler au **450 743-2703**

**Voici les dates des collectes : 6 octobre et 10 novembre 2016**

## ÉCOCENTRE RÉGIONAL PIERRE-DE SAUREL

Le site de l'Écocentre régional Pierre-De Saurel situé au 3125, rue Joseph-Simard, (anciennement site de Comporec) est ouvert du mercredi au dimanche, de 9 h 30 à 16 h 30. Le service est offert sans frais aux citoyens de la MRC de Pierre-De Saurel. **Une preuve de résidence est requise.**

### Les matières acceptées sont :

- Les résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) : bois, gypse, brique, bardage d'asphalte, pierre, métaux, portes, fenêtres, etc);
- Les résidus verts : branches, feuilles, gazon, tourbe, résidus de jardin, etc.;
- Les résidus domestiques dangereux (RDD) : peintures, aérosols, essence, huiles usées, chlore, acides, bases, diluants, piles, batteries, etc.

Vous pouvez aussi déposer des électroménagers, des meubles, ou tout autre bien usagé encore en bon état pour favoriser le réemploi.

### ATTENTION! Les matières non acceptées :

- Les déchets (ordures ménagères);
- Les explosifs, les armes, les munitions et les feux d'artifices
- De la terre contaminée.

Les déchets et les matériaux de construction ne sont pas acceptés au Recyclo-Centre situé au 165, avenue Hôtel-Dieu.

Aucune matière provenant d'entreprises commerciales n'est acceptée.



- POUR CHAQUE TONNE DE DÉCHETS ÉLIMINÉS, ON PAIE 24 \$ AU GOUVERNEMENT?
- POUR CHAQUE TONNE DE MATIÈRES RECYCLÉES, ON REÇOIT UNE SUBVENTION SELON NOTRE NIVEAU DE PERFORMANCE?

DONC, PLUS ON ENFOUIT,  
PLUS ON PAIE,  
MAIS PLUS ON RECYCLE,  
PLUS ON REÇOIT!

TRIER, C'EST PAYANT!

### SAVIEZ-VOUS QUE...

- UNE CANETTE D'ALUMINIUM PEUT ÊTRE RECYCLÉE À L'INFINI?
- LE RECYCLAGE D'UNE TONNE DE PAPIER PERMET DE SAUVER 18 ARBRES?
- UNE FEUILLE DE PAPIER PEUT ÊTRE RECYCLÉE ENTRE 8 ET 12 FOIS?

# RÉCUPÉRER

## QU'EST-CE QUI VA DANS LE BAC BLEU?



CONTENANTS - EMBALLAGES - IMPRIMÉS

Le camion de collecte amène les matières recyclables au centre de tri Récupération, à Drummondville, où elles sont triées, conditionnées et commercialisées. VISIONNEZ LA CAPSULE À CET EFFET SUR NOTRE SITE WEB.

## OÙ RÉCUPÉRER LES MATIÈRES QUI NE VONT PAS DANS LE BAC BLEU?

RECYCLO-CENTRE - 450 743-5224

- Résidus domestiques dangereux (RDD) : peintures, bonbonnes de propane, huiles usées, etc.;
- Piles, cartouches d'encre et cellulaires;
- Encombrants;
- Appareils de réfrigération et de climatisation;
- Lampe au mercure, fluorescents et fluocompacts;
- Matériel électronique et informatique;
- Matériel réutilisable : vêtements et textiles, jouets, vaisselle, livres, etc.

\* Service de collecte à domicile pour les gros appareils et meubles.

- Encombrants (ramassage 1<sup>re</sup> semaine de chaque mois);
- Résidus verts (4 collectes par année)
  - \* Pour le gazon privilégiez l'herbicyclage;
- Piles, cartouches d'encre et cellulaires.

### MUNICIPALITÉS DE

- Saint-David
- Saint-Ours
- Saint-Roch-de-Richelieu

- Service d'un dépôt de RDD accessible aux citoyens.
- Vérifiez avec la municipalité les dates et heures d'ouverture du dépôt.

### BUREAUX MUNICIPAUX

### COMMERCES PARTICIPANTS\*

\*Voir la liste complète sur le site [www.mrcpierredesaurel.com](http://www.mrcpierredesaurel.com)

- Piles, cartouches d'encre et cellulaires

### GARAGES DE VÉHICULES

- Pneus et batteries

### PHARMACIES

- Médicaments

J-P BLANCHARD - 450 742-5335  
SINTRA - 450 742-5993  
LOU-TEC - 450 742-3787

- Résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD)

\* Informez-vous au préalable sur les matières acceptées et les coûts.

CONSULTEZ LE NOUVEL AIDE-MÉMOIRE DISPONIBLE SUR LE SITE DE LA MRC DANS LA SECTION INFO-COLLECTES.



## LES 4 RÈGLES D'OR POUR RÉCUPÉRER EFFICACEMENT :

### ① RÈGLE D'OR N° 1

Rincez les contenants avant de les placer dans le bac de récupération.

Si possible, faites-le avec l'eau de vaisselle utilisée au quotidien. Un geste simple et écologique!

### ② RÈGLE D'OR N° 2

Enlevez les étiquettes des boîtes de conserves pour récupérer le papier en plus du métal.

### ③ RÈGLE D'OR N° 3

Évitez de mettre dans le bac de récupération les papiers et les cartons très souillés.

### ④ RÈGLE D'OR N° 4

Séparez les divers emballages d'un même produit.

Par exemple, retirez les circulaires des sacs en plastique avant de les placer dans le bac de récupération.



### SAVIEZ-VOUS QUE...

UNE MATIÈRE MAL TRIÉE QUI SE RETROUVE DANS LE BAC BLEU PEUT CONTAMINER TOUT LE CONTENU D'UN CAMION?

CELUI-CI SE VOIT DONC DANS L'OBLIGATION DE SE DÉPARTIR DU CONTENU DE SON CAMION DANS UN SITE D'ENFOISSEMENT.

**www.mrcpierredesaurel.com**  
**Téléphone : 450 743-2703**

« LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QUE L'ON NE PRODUIT PAS »

# RÉDUIRE ET RÉEMPLOYER

## SAVIEZ-VOUS QUE...

DANS LA MRC, 1 INDIVIDU REJETTE L'ÉQUIVALENT DE 40 SACS À DÉCHETS PAR ANNÉE? S'IL COMPOSTE, IL DIMINUE À 24 SACS.

\* sac d'une contenance de 20 livres



## LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Le compostage domestique représente une solution simple pour valoriser les matières organiques en les retournant à la terre d'où elles proviennent sous la forme d'un produit de jardinage utile : le compost.

### POURQUOI COMPOSTER?

Pour réduire le volume de déchets. En effet, plus de 40 % du volume peut se transformer en compost. Cela permet de limiter le recours à l'entassement et de réduire les nuisances causées par le transport des déchets.

Renseignez-vous auprès de la MRC pour en savoir davantage sur le programme de subvention pour l'acquisition d'un composteur domestique.



## L'HERBICYCLAGE

L'herbicyclage consiste à laisser l'herbe coupée sur la pelouse au moment de la tonte.

### LES MULTIPLES AVANTAGES DE L'HERBICYCLAGE :

- Pratique facile à adopter
- Économie du temps requis pour la tonte
- Diminution du volume de déchets à traiter, donc réduction potentielle des coûts de collecte, de transport et de traitement
- Réduction des impacts environnementaux liés au transport et au traitement
- Meilleure résistance de la pelouse à la sécheresse et aux maladies
- Diminution de l'utilisation d'engrais



### LES BONS GESTES D'UNE CONSOMMATION RESPONSABLE

### RÉDUIRE À LA SOURCE

#### EN CONSOMMANT DE MANIÈRE RESPONSABLE :

- Pensez à apporter des sacs réutilisables lorsque vous faites vos emplettes.
- Privilégiez l'achat de produits de grand format plutôt que des petits contenants individuels, tout en évitant le gaspillage.
- Privilégiez l'achat de produits ou d'emballages faits à partir de matières recyclées.

#### EN RÉDUISANT LES EMBALLAGES ET IMPRIMÉS :

- Privilégiez les produits en vrac.
- Recevez vos factures par Internet.

#### EN PRATIQUANT LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE.

#### EN PRATIQUANT L'HERBICYCLAGE.

## LE RÉEMPLOI

Le réemploi ou la réutilisation signifie de passer au suivant des biens de consommation encore utilisables. Le réemploi allonge la durée de vie des produits tout en créant de l'emploi dans le secteur de l'économie sociale.

### LE RÉEMPLOI EST BON POUR VOTRE PORTEFEUILLE ET POUR L'ENVIRONNEMENT!

Les organismes communautaires sont toujours heureux de recevoir vos produits. Faites des dons pour une cause qui vous tient à cœur autrement qu'en argent!

### SAVIEZ-VOUS QUE...

#### LE RECYCLO-CENTRE PERMET :

- LE RÉEMPLOI DE PLUS DE 1500 TONNES D'OBJETS PAR ANNÉE

- LA RÉINSERTION DE 40 EMPLOYÉS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

[www.mrcpierredesaurel.com](http://www.mrcpierredesaurel.com)  
Téléphone : 450 743-2703

# Matières acceptées dans le bac de récupération

## Contenants - emballages - imprimés

### VERRE

- Pots de verre
- Couvercles de pots
- Bouteilles de verre
- Capsules de bière
- Miroirs
- Cristal et poterie
- Vaisselle
- Ampoules électriques à incandescence

BAC BLEU	BAC GRIS
X	
X	
X	
X	
	X
	X
	X
	X
	X
	X

### PLASTIQUE

- Sacs et emballages
- Bouchons et couvercles
- Contenants et pots
- Bouteilles de plastique
- Jouets (défectueux)
- Boyaux d'arrosage
- Caoutchouc
- Plastique #6 (Mousse de Polystyrène) (styrofoam)

BAC BLEU	BAC GRIS
X	
X	
X	
X	
	X
	X
	X
	X
	X
	X

Les plastiques identifiés par un de ces symboles sont recyclables.



### MÉTAL

- Boîtes de conserve
- Contenants en aluminium
- Assiettes et papier d'aluminium
- Canettes
- Couvercles et bouchons
- Sacs de croustilles
- Contenants de peinture
- Appareils électroménagers (moins de 2,2 kg)

Lorsque réutilisables : Recyclo-Centre

BAC BLEU	BAC GRIS
X	
X	
X	
X	
X	
	X
Dépôt de RDD	
	X

### PAPIER ET CARTON

- Papiers et enveloppes
- Sacs en papier
- Journaux, circulaires et annuaires
- Livres, magazines et catalogues
- Boîtes et emballages
- Cartons de lait, de soupe et de jus
- Papiers cirés et hygiéniques
- Papiers et cartons souillés par des aliments

BAC BLEU	BAC GRIS
X	
X	
X	
X	
X	
	X
	X

### DIVERS

- Canettes et bouteilles consignées
- Couvercles à café et pailles
- Couches et serviettes hygiéniques
- Emballages de viande
- Emballages de fromage
- Pellicules de plastique (Saran wrap)
- Contenants de plastique #6 ou sans numéro

BAC BLEU	BAC GRIS
X	
	X
	X
	X
	X
	X

#### IMPORTANT

Bien rincer les contenants avant de les mettre dans le bac.



#### SAVIEZ-VOUS QUE...

PLUS ON ENFOUIT,  
PLUS ON PAIE,  
MAIS PLUS ON RECYCLE,  
PLUS ON REÇOIT!

TRIER, C'EST PAYANT!



mrcpierredes Aurel.com  
450 743-2703

MRC  
Pierre-De Saurel

## OCTOBRE 2016

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6  	7	8
9	10 	11	12	13	14	15
16	17 	18	19	20  	21	22
23/ 30	24/ 31	25	26	27	28	29

## NOVEMBRE 2016

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3  	4	5
6	7	8	9	10  	11	12
13	14	15	16	17  	18	19
20	21 	22	23	24 	25	26
27	28	29	30			

## DÉCEMBRE 2016

D	L	M	M	J	V	S
				1  	2	3
4	5 	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15  	16	17
18	19	20	21 	22	23 	24
25	26 	27	28 	29  	30	31

ATTENTION: Le calendrier des matières résiduelles pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2016 est sujet à changement.

Les collectes débutent à 6h00 le matin

## LEGENDES DU CALENDRIER 2016

	= Hôtel de Ville fermé
	= Séance ordinaire du Conseil

 = Collecte des ordures ménagères

 = Collecte des encombrants

 = Collecte sélective (recyclage)

 = Jour de collecte des branches

 = Collectes vertes (sacs)  
et de plate-bande débarrassés de leur terre,  
gazon coupé, feuilles mortes, végétaux,  
débris de jardins

Veuillez vous référer au site internet de la MRC [www.mrcpierredes Aurel.com](http://www.mrcpierredes Aurel.com) et aux journaux locaux pour les prochaines collectes de résidus verts.

La gestion des matières résiduelles est sous la compétence de la MRC Pierre-De Saurel depuis le 1er janvier 2010.

Si vous avez des plaintes ou pour toutes autres informations concernant la collecte des matières résiduelles, veuillez communiquer avec la MRC au numéro suivant:  
**450 743-2703.**

## HEURES D'OUVERTURE

### HORAIRE D'HIVER

#### BUREAU ADMINISTRATIF À L'HÔTEL DE VILLE

Lundi au vendredi de : 08h30 à 12h00  
13h30 à 16h30

#### TRAVAUX PUBLICS

Lundi au vendredi de : 08h00 à 12h00  
13h00 à 17h00

#### CONGÉ FÉRIÉ À VENIR

Les bureaux de la municipalité seront fermés:

Lundi 10 octobre 2016

#### ABRIS D'AUTO

Les abris d'auto temporaires sont autorisés sur le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante. Prenez note que ces derniers ne peuvent être installées à moins de 3 pieds du trottoir et doivent aussi respecter toutes autres particularités.

**Pour plus d'informations communiquez au bureau de la Ville.**

#### STATIONNEMENT CHEMIN PUBLIC

**Il est interdit de stationner tout véhicule, entre 01h00 et 07h00 du matin, du 15 novembre au 1<sup>er</sup> avril de l'année suivante sur tout chemin public ou place public.**

#### DÉNEIGEMENT

Afin de nous permettre de vous offrir un meilleur service de déneigement et pour faciliter le travail des préposés, nous sollicitons votre collaboration en vous demandant, lorsque nous déblayons votre rue, de déplacer votre voiture avant le passage de la souffleuse à neige.

**Merci de votre collaboration !**

## PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Dates : 17 octobre - 21 novembre - 5 décembre 2016

Heure : 19h00 - début de la séance ordinaire

## SERVICES MUNICIPAUX

**URGENCE : (POLICE, INCENDIE ET AMBULANCE)** 911

Sureté du Québec - appel de service : 450 310-4141

Travaux publics (urgence) : 911

(bris d'aqueduc, égoût, fuite de gaz, affaissement de la rue)

#### INCENDIE VILLE DE SOREL-TRACY :

Prévention administrative 450 780-5600, p. 5200

Garage municipal, voirie : 450 743-4572

Secrétariat : 450 742-3744

Secrétariat : (télécopieur) 450 742-1315

**Courriel : ville@vsjs.ca ••• Site web : www.vsjs.ca**

Aréna : (loisirs) 450 743-3205

Piscine : 450 742-1602

Local du 3<sup>e</sup> âge : 450 743-5431

Centre animalier Pierre-De Saurel : 450 746-7272

#### MATIÈRES RÉSIDUELLES

MRC Pierre-De Saurel : 450 743-2703

Site web : <http://mrcpierredesaurel.com>

#### USINE DE FILTRATION SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

1 200, rue Antaya, Sorel-Tracy 450 743-7087

## MAIRE ET CONSEILLERS(ÈRES)

- Olivar Gravel ..... 450 742.3148
- Serge Baron ..... 450 742.5818
- Jean-Guy Cournoyer ..... 450 743.8779
- Vincent Deguise ..... 450 742.4379
- Michel Latour ..... 450 746.8965
- Francine Parenteau ..... 450 746.0896
- Jacques Renaud ..... 450 743.7803

## AVERTISSEUR DE FUMÉE

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe un règlement municipal obligeant tout propriétaire à installer un ou des avertisseurs de fumée dans son ou ses logements. Tout ceci dans le but de protéger vos vies et de réduire les pertes dues aux incendies. Une fois le détecteur installé, il appartient au locataire ou au résidant de vérifier régulièrement les piles afin que l'appareil soit toujours en état de fonctionnement.

## Information Municipale de Saint-Joseph-de-Sorel

Tirage : 1 100 exemplaires

Conception et impression : Imprimerie Mongeon et Fils Ltée

Comité : Conseil de ville de Saint-Joseph-de-Sorel

Rédacteur en chef : Olivar Gravel

Dépôt légal : 2<sup>e</sup> trimestre 1991

Bibliothèque Nationale du Québec

Bibliothèque Nationale du Canada ISSN 1183-7551

Ce bulletin d'information municipale est publié trimestriellement par la ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à l'intention de ses contribuables et ses résidants.